

Le mot du Maire

Chers Frambaldéennes et Frambaldéens,

Au nom de l'ensemble des conseillers municipaux et en mon nom personnel, je présente à chacune et à chacun d'entre vous et à celles et ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux pour cette année 2026. Des vœux de bonne santé, de joies familiales, amicales, de réussite dans vos projets personnels et professionnels.

À l'occasion de ces derniers vœux du mandat, je tiens particulièrement, avec l'ensemble des élus, à remercier l'équipe administrative et technique de la Commune pour leur implication et la qualité de leur travail au service de la population. L'engagement dans la vie locale aux côtés des agents de la collectivité est une des plus belles missions qui soit. Nous œuvrons ensemble au développement harmonieux de notre village pour améliorer la vie de tout un chacun. À cet effet, je remercie chaleureusement tous les élus pour l'esprit d'ouverture et d'échanges avec lequel nous avons travaillé depuis 6 ans, toujours dans le respect du dialogue et de la concertation. Je remercie affectueusement mon équipe pour sa rigueur, sa compétence collective et son engagement au service et au contact de nos concitoyens.

Un engagement démultiplié par vous, habitantes et habitants, à titre personnel, professionnel ou au sein de nos nombreuses associations, qui répondez présents, dynamiques et solidaires, qui ouvrez grandes vos idées, votre énergie et votre disponibilité afin d'en faire bénéficier tout le monde.

Nous aurons une pensée particulière pour Michel COME, notre adjoint au Maire ayant œuvré de nombreuses années à nos côtés au service de notre collectivité, qui nous a brusquement quittés cet Été.

Vous rencontrer, échanger, connaître vos attentes ou vos difficultés, accompagner vos projets, c'est avant tout un réel plaisir pour nous et bien sûr une nécessité pour chacun d'entre vous. Notre action a toujours visé à développer l'attractivité de Saint-Frambault tout en nous efforçant de gérer le budget communal avec une extrême rigueur dans le climat d'incertitudes liées à la situation budgétaire de la France et à la conjoncture internationale.

Outre les divers événements festifs qui se sont déroulés en cette année 2025, nous pourrions retenir, le début de la mise en place de l'adressage, la réalisation des travaux de mise aux normes énergétiques et en accessibilité de la salle Roland Hérouin, la création du columbarium, le rachat du local supérette et du terrain attenant.

1 **Le mot du Maire**

3 **CR du Conseil Municipal**
4 **du 22 SEPTEMBRE**

6 **CR du Conseil Municipal**
7 **du 17 NOVEMBRE**

9 **Nouveau calendrier des**
9 **collectes des ordures ménagères et sélective**

10 **2025, une année bien rem-**
11 **plie en Animations à Saint**
12 **Frambault**

13 **Le columbarium est termi-**
né

14 **Remise Des Prix Du Fleu-**
rissement 2025

15 **Le Repas Des Cheveux**
Blancs 2025

15 **L'Arbre de Noël 2025**

15 **Une Belle Récompense**

16 **Enzo Harvard, Nouveau**
Porte Drapeau

16 **Etat Civil 2025**

16 **DATES A RETENIR**

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement Mme Guylaine Martinez pour ces 38 années de gérance au sein de son commerce et lui souhaiter une belle retraite amplement méritée.

Cette année passée, des dossiers structurants ont été mis en place, souvent dans l'ombre. Un travail conséquent sur le plan technique, administratif et financier a été réalisé en appui avec l'ingénierie offerte par notre labellisation Villages d'Avenir. J'ai d'ailleurs été invité à en témoigner auprès de Mme Françoise GATEL Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, chargée de la Ruralité, lors de sa venue dans notre Département. En mettant notre action en lumière, l'État a permis d'offrir une belle visibilité durable à St-Frambault. Nous en tirerons des bénéfices majeurs quand aux priorités données dans les aides financières à nos futurs investissements.

2026 sera l'année des réalisations.

Début Février, les travaux de viabilisation de la dernière tranche du lotissement de l'Orrière vont démarrer pour terminer début Juin. 9 parcelles seront à la vente avec l'objectif d'établir de nouveaux foyers dans notre village.

A l'automne, après multiples reports, les travaux d'aménagement de la place de la Mairie, de la rue qui mène au carrefour central et de la rue du Maine vont démarrer pour se terminer début 2027.

Enfin, et c'est le dossier le plus attendu de la part de la population, les travaux de restauration, agrandissement de la supérette ainsi que la réalisation d'un complexe d'accueil vélos associé au projet vont démarrer au cours du premier semestre. L'avant-projet détaillé finalisé, nous allons pouvoir lancer l'appel d'offre courant Février. En parallèle, nous choisiront parmi les candidats à la reprise le profil susceptible de pérenniser l'activité de ce complexe multi-services. L'ouverture de ce commerce flamboyant neuf est prévue pour le Printemps 2027.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans une méthodologie claire: la recherche des subventions adéquates auprès de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département, tout en respectant nos contraintes budgétaires.

Évidemment, certains d'entre vous trouveront que l'on n'en fait jamais assez ... c'est de bonne guerre ... l'action d'une équipe municipale ne fait jamais l'unanimité et c'est bien normal.

Permettez-moi quand même à ce stade, un petit constat sur l'état de santé de notre société. On vit une époque formidable ! Je devrais plutôt dire « une époque formidablement trouble ». Aujourd'hui, trop de facteurs poussent au clivage, à l'opposition pour ne pas dire à la confrontation systématique. La nuance est abandonnée par manque de temps.

Tout doit être classé : c'est bien, ce n'est pas bien ; J'aime, je n'aime pas. Ce sont les réseaux sociaux qui prédominent, ou les commérages, je dirais même « qui gouvernent », au détriment du dialogue direct et du débat pondéré

Alors je voudrais en conclusion, adresser un vœu particulier. En 2026 arrêtons de scruter les remarques négatives sur les réseaux sociaux ou écouter les fausses rumeurs et nourrissons nous des témoignages de sympathie qui nous sont directement adressés.

Bonne année 2026.

CR du Conseil Municipal du 22 SEPTEMBRE

COÛT DU REPAS SCOLAIRE - RENTRÉE 2025-2026

Les repas fournis par le gîte de Bellevue seront facturés, à la rentrée scolaire, au prix de 6 € et que le tarif appliqué aux familles pour l'année scolaire passée était de 4 €.

La Commune de SAINT-MARS-D'ÉGRENNE applique à la rentrée scolaire, un tarif à 4.10 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à 4.10 € le prix du repas d'un enfant à la cantine scolaire de SAINT-FRAIMBAULT à compter du 1^{er} septembre 2025.

RPQS SIAEP COMAVA – EXERCICE 2024

Jean-François JAMELOT commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau 2024 du SIAEP COMAVA.

Après avoir rappelé les 10 communes adhérentes, il indique que la qualité de la qualité de l'eau est bonne, que la population desservie est de 6 931 habitants et que l'eau est distribuée à 3 946 abonnés (en hausse de 0.3 % par rapport à 2023). Pour la production, il existe 4 ressources dont les ressources propres au syndicat : 1 captage et 1 puits simple qui fournit 116 974 m³ d'eau traitée. Il y a également des importations des collectivités voisines d'un volume total de 408 883 m³ repartie entre le SENOM pour 115 613 m³ et le Syndicat Mixte du Nord Mayenne pour 293 270 m³.

Le réseau est présent sur 372.9 kms, les abonnés ont consommé 433 096 m³. Le rendement du réseau était de 83.30 % en 2024 ; une faible baisse par rapport à 2023.

Le coût d'une facture type d'eau pour 120 m³ : 390.45 € au 1^{er} janvier 2025, soit en moyenne 3.25 €/m³.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents a pris acte du Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau - exercice 2024 - du SIAEP de Colmont Mayenne et Varenne.

ANALYSES DES OFFRES POUR LOTISSEMENT

La viabilisation du lotissement a fait l'objet d'un appel d'offre. A la suite de cette consultation, nous avons reçu le rapport d'analyse du chargé de projet. Les travaux sont repartis en 4 lots :

Lot 1 : Terrassements- Voiries-Réseaux eaux pluviales et eaux usées

Lot 2 : Réseaux de télécommunication -Eclairage- AEP et Incendie-Tranchées basse tension et adduction eau potable

Lot 3 : Aménagements paysagers – Mobilier-Maçonnerie

Lot 4 : Contrôle des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

La commission travaux s'est réunie vendredi 19 septembre. Après analyses des offres d'après les critères établis, les entreprises choisies sont les suivantes :

	ESTIMATIONS	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TRANCHE FERME + OPTIONNELLE	OFFRE RE- TENUE	ECART / ESTIMA- TION
Lot 1 - TERRASSEMENTS - VOIRIES - RESEAUX PLUVIALES ET EAUX USEES STPO	290 000,00	169 155,10	116 803,40	285 958,50	285 958,50	-1,39%
Lot 2 - RESEAUX DE TELECOM-MUNICATION-ECLAIRAGE-AEP et INCENDIE - TACHEES BASSE TENSION et ADDUCTION EAU POTABLE FTPB / ELITEL	75 000,00	42 111,00	23 876,00	65 987,00	65 987,00	-12,02%
Lot 3 -AMENAGEMENT PAYSAGERS-MOBILIER-MAÇONNERIE LEROY PAYSAGES	10 000,00	6 169,78		6 169,78	6 169,78	-38,30%
Lot 4 - CONTROLES DES RESEAUX EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES A3SN	5 000,00	2 515,00	1 925,00	4 440,00	4 440,00	-11,20%
Total	380 000,00	219 950,88	142 604,40	362 555,28	362 555,28	-4,59%

Pour le lot 3, seule la tranche ferme a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir les entreprises choisies après analyse et autorise le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises et tous les documents nécessaires à ce dossier

DÉNOMINATION CHEMIN POUR ADRESSAGE

VU les articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2, L.2121-30 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration,

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023

En complément de la délibération 2024-016 du 11 mars 2024, relative à la dénomination des voies, il est de la compétence du Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom du chemin partant de la rue du Comte de Tessé menant à la parcelle R591 à l'arrière des anciens locaux des meubles Beudet, il est proposé « sentier des ateliers ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que la voie portera la dénomination énoncée ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGÉS PAR UN AGENT TECHNIQUE

Le 02 septembre dernier, Jérémy FRANÇOIS a fait l'avance pour l'achat de WADERS chez l'enseigne DECATHLON qui n'accepte plus les paiements par mandat administratif. Il convient de procéder à son remboursement. Le montant de cet achat est de : 229.98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au remboursement de la somme mentionnée ci-dessus.

AUTORISATION DE REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE PAR UN AVOCAT AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

Dans le cadre de sa délégation, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une décision autorisant un avocat, Maître Sandrine GAUDRE CŒUR-UNI à représenter la Commune de SAINT-FRAIMBAULT devant le Tribunal Administratif de CAEN concernant l'opposition au titre de recette des travaux d'élagage de « Ronceinture ».

Le Conseil Municipal prend acte de la décision du Maire.

VENTE DE LA PORTE DE LA CHAPELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme POULAIN DE LA FONTAINE sont intéressés pour l'achat de la porte de la chapelle pour la somme de 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter la somme proposée et autorise le Maire et d'encaisser le paiement au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante ».

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU GÎTE DE BELLEVUE

Le Maire lit une demande de l'Association de Gestion du Gîte de Bellevue, expliquant ses problèmes financiers et demandant l'exonération du loyer annuel de 4000 € dû pour l'année 2025. Emmanuel CANU ne participe pas au vote étant partie prenante en tant que Vice-Président de l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande du Gîte de Bellevue d'exonération du loyer pour l'année 2025.

INFORMATIONS DIVERSES

- | | |
|---|------------------------------------|
| . Prochain conseil : 10 novembre 2025 | . Contrôle DDETSPP à la buvette |
| . Projet reprise de la supérette par ANAIS | . Repas cheveux blancs |
| . SIAEP COMAVA : Programme 2025 travaux de renouvellement de canalisation | . Compte rendu Commission Scolaire |
| . Réunion de mise au point travaux lotissement | |
| . Panneaux interdiction de fumer | |

CR du Conseil Municipal du 17 NOVEMBRE

RPQS ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024

Le Maire commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2024 et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Andaine-Passais.

RPQS ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2024

Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service pour l'année 2024.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Vu l'article L.2224-5 du CGCT relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la Communauté de Communes Andaine-Passais au titre de l'exercice 2024 et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Andaine-Passais.

RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSFFECTATION ET ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL APRÈS ENQUÊTE

Par délibération en date du 19 mai 2025, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie chemin rural n°104 au lieu-dit « La Basse Baie » en vue de sa cession à M. GRUAU Sylvain et Mme BAZIN Anne-Sophie.

L'enquête publique s'est déroulée du 11 août 2025 au 25 août 2025. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal décide de désaffecter une partie du chemin rural n°104 au lieu-dit « La Basse Baie » d'une surface de 386 m² environ en vue de sa cession, confirme le prix de vente desdits chemins à un forfait de 300 € + 1 €/m² à partir de 50 m² dit que les frais afférents à ces cessions seront supportés par

l'acquéreur et autorise M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSFFECTATION ET ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL APRÈS ENQUÊTE

Par délibération en date du 19 mai 2025, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin n°38 au lieu-dit « la Gilotière » en vue de sa cession à M. VIVIER Stéphane et Mme TROUSSIER Claire-Lise.

L'enquête publique s'est déroulée du 11 août 2025 au 25 août 2025. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal décide de désaffecter une partie du chemin n°38 au lieu-dit « la Gilotière » d'une surface de 300 m² environ en vue de sa cession, confirme le prix de vente desdits chemins à un forfait de 300 € + 1 €/m² à partir de 50 m², dit que les frais afférents à ces cessions seront supportés par l'acquéreur et autorise M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSFFECTATION ET ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL APRÈS ENQUÊTE

Par délibération en date du 23 juin 2025, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural « sentier des ateliers » en vue de sa cession à M. et Mme JAMELOT Jean-François.

L'enquête publique s'est déroulée du 11 août 2025 au 25 août 2025. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal décide de désaffecter une partie du chemin rural « sentier des ateliers » d'une surface de 140 m² environ en vue de sa cession, confirme le prix de vente desdits chemins à un forfait de 300 € + 1 €/m² à partir de 50 m², dit que les frais afférents à ces cessions seront supportés par l'acquéreur et autorise M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES « ACTIVITÉS TOURISTIQUES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18.

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22.

Vu la délibération en date du 07/06/2013 portant création de la régie recettes activités touristiques.

Vu l'arrêté en date du 19/06/2013 portant nomination du régisseur Mme Christine JOUBIN.

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 16/07/2025.

Le Conseil Municipal décide de mettre fin à la régie recettes activités touristiques à compter du 01/12/2025 et décide de mettre fin aux fonctions du régisseur à compter du 01/12/2025. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité de ses documents.

M. le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

REMBOURSEMENT FACTURE SELF SIGNAL

Suite la destruction par M. Valentin Rémon de EARL du Haut Meslay d'un panneau de signalisation triangulaire de croisement de carrefour, il convient d'émettre un titre pour procéder au remboursement de la facture reçu de SELF SIGNAL d'un montant de 74.88 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre un titre pour le montant de 74.88 €

AVENANT SALLE HÉROUIN - LOT 1

Le lot n° 1 – Démolition – gros-œuvre du marché de la Salle Hérouin confié à l'entreprise TOMASI doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

L'entreprise TOMASI qui est détentrice du lot n° 1 a fait parvenir un devis de plus-value de 1 130 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 1 130 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial :	23 573 € HT
-----------------------------	-------------

Montant de l'avenant n°1 :	1 130 € HT
----------------------------	------------

Montant du marché après avenant n°1 :	24 703 € HT
---------------------------------------	-------------

L'avenant représente une plus-value de 4.79 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant tel qu'indiqué ci-dessus.

AVENANT SALLE HEROUIN LOT 2

Le lot n° 2 – Menuiseries extérieures aluminium - du marché de la Salle Hérouin confié à l'entreprise SMA doit faire l'objet d'un avenant de plus-value et un de moins-value.

L'entreprise SMA qui est détentrice du lot n° 2 a fait parvenir un devis de plus-value de 3 600 € HT et un devis de moins-value de 1 669 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 1 931 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial :	23 588 € HT
-----------------------------	-------------

Montant de l'avenant n°1 :	3 600 € HT
----------------------------	------------

Montant de l'avenant n°2 :	- 1 669 € HT
----------------------------	--------------

Montant du marché après avenant n° 2 :	25 519 € HT
--	-------------

Les avenants représentent une plus-value de 8.19 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les avenants, tel qu'indiqué ci-dessus.

AVENANT SALLE HEROUIN LOT 3

Le lot n° 3 – plâtrerie – isolation – menuiserie intérieure - du marché de la Salle Hérouin confié à l'entreprise GOBE-DELARUE doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

L'entreprise GOBE-DELARUE qui est détentrice du lot n° 3 a fait parvenir un devis de plus-value de 2 000 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 2 000 € HT.

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial :	16 621.58 € HT
-----------------------------	----------------

Montant de l'avenant n°1 :	2 000.00 € HT
----------------------------	---------------

Montant du marché après avenant n° 1 :	18 621.58 € HT
--	----------------

L'avenant représente une plus-value de 12.03 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant tel qu'indiqué ci-dessus.

AVENANT SALLE HEROUIN LOT 4

Le lot n° 4 – Electricité du marché de la salle Hérouin confié à l'entreprise EJS doit faire l'objet d'un avenant de plus-value.

L'entreprise EJS qui est détentrice du lot n° 4 a fait parvenir un devis de plus-value de 2 080 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de plus-value de 2 080 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 4 601 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 2 080 € HT

Montant du marché après avenant n° 1 : 6 681€ HT

L'avenant représente une plus-value de 16.09 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus.

AVENANT SALLE HEROUIN LOT 6

Le lot n° 6 – Carrelage - faïence du marché de la Salle Hérouin confié à l'entreprise PERRET Jérôme doit faire l'objet d'un avenant de moins-value.

L'entreprise PERRET Jérôme qui est détentrice du lot n° 6 a fait parvenir un devis de moins-value de -1 120.22 € HT.

En conséquence, il est nécessaire de conclure un avenant de moins-value de - 1 120.22 € HT

Le nouveau montant s'établit comme suit :

Montant du marché initial : 4 085.86 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 1 120.22 € HT

Montant du marché après avenant n° 2 : 2 965.64 € HT

L'avenant représente une moins-value de 27.42 % sur le marché de base. Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet d'avenant tel qu'indiqué ci-dessus.

ADRESSAGE CORRECTIONS DES ERREURS

Annule et remplace la délibération n° 2024-017 du 11 mars 2024

VU les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-28, L.2121-29 et L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.321-4 du Code des relations entre le public et l'administration

VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2024 décidant la dénomination des voies de la commune

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que l'apposition de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures,

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal la délibération du 11 mars 2024 approuvant la dénomination des voies.

Lors de l'élaboration de son plan d'adressage, la commune s'est aperçue que le périmètre de certains lieux-dits identifiés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) est erroné. Ainsi, elle rattache **certaines parcelles (et donc adresses) à des lieux-dits qui sont différents de ceux connus par la commune**. Par ailleurs, elle s'est aperçue que certains noms de lieux-dits, bien que le périmètre soit correct sont mal orthographiés.

La DDFIP accepte de corriger les noms des lieux-dits dans sa base de données à condition que la commune **prenne une délibération précisant pour chaque parcelle sur laquelle se trouve une adresse :**

- Le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP
- le nom du lieu auquel la commune estime que l'adresse appartient.
- La parcelle sur laquelle se situe l'adresse (numéro parcelle et section)

Pour les parcelles dont les références cadastrales qui sont surlignées en jaune dans l'annexe, la DDFIP doit reporter les modifications pour mettre en concordance les noms de lieu-dit rattachés à la Commune.

La liste des parcelles concernées comportant le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la DDFIP, le nom du lieu-dit tel qu'il est identifié par la commune, la référence cadastrale de la parcelle figure en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide les listes annexées à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR UN ADJOINT

Christine TARTIER ne participe pas à la délibération

Le 17 septembre dernier, Christine TARTIER a fait l'avance pour l'achat de nappes et serviettes pour le repas des aînés. Il convient de procéder à son remboursement.

Le montant de cet achat est de : 42.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au remboursement de la somme mentionnée ci-dessus.

CASIERS EN LIBRE-SERVICE

Afin d'assurer un minimum de service à la population suite à la fermeture de la supérette. L'installation de casiers-libre-service pour la distribution de pains est en étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour poursuivre l'étude et pour travailler sur des chiffrages et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- . Prochain Conseil Municipal : 15 décembre 2025
- . Commission des finances : 8 décembre 2025 à 20h
- . Repreneurs supérette : 4 candidatures
- . Réunion avec CDC pour les travaux du cœur de bourg le 3 décembre pour des travaux à l'automne 2026
- . Date des vœux 2026 : 9 janvier 2026
- . OM / tri sélectif : répertorier les gros producteurs
- . Elections municipales 2026

QUESTIONS ORALES

- . Bus de famille
- . Rencontre intergénérationnelle pendant 3 semaines.
- . Curage du plan d'eau

Nouveau calendrier des collectes des ordures ménagères et sélective

Comme nous vous l'avons indiqué à plusieurs reprises, la collecte des ordures ménagères et sélective évolue, compétence gérée par la CC Andaine Passais.

Les différents ramassages s'effectueront les mardis: les semaines paires pour les ordures ménagères et les semaines impaires pour la collecte sélective. Le nouveau calendrier est mis en place depuis le mardi 6 janvier.

Les ordures ménagères doivent être mises dans les sacs gris alors que le tri sélectif doit être mis dans les sacs jaunes. Des bacs de différentes tailles de tri sélectif peuvent être commandés et livrés à une date qui reste à préciser. Ces bacs, conformes aux normes européennes EN 840 et EN 13071 de couleur jaune ou bleu, remplaceront les sacs jaunes.

Un bon de commande est inséré dans ce P'tit Frambaldéen.

La colonne de verre reste en place au « Tonkin », ainsi que la colonne de vêtements usagers de « Agir la redingote ».

2025, une année bien remplie en Animations à Saint Fraimbault

Dès février, l'occasion est donnée de se retrouver à Passais pour **l'élection de la Reine du Commerce d'arrondissement et ses dauphines**. Saint Fraimbault était en nombre et présentait deux valeureuses candidates : Maylis DANIEL et Amandine LEVALLET. L'association des Animations Frambaldéennes a pris en charge les tenues des miss et Escale Coiffure a offert leur mise en beauté.



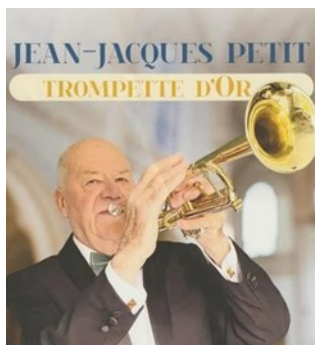
Bravo à Amandine, élue 2ème dauphine!

Sous le calme apparent, le travail s'est poursuivi sans faire de bruit (ou presque !) : tandis qu'une équipe maniait scies et perceuses chez Mme LEGENDRE pour réaliser les deux plateaux qui serviraient au char, 3000 fleurs en papier ont été réalisées par les membres du club le jeudi et par des bénévoles le lundi soir.

Le dimanche 4 mai, c'est sous un beau soleil que **le vide-greniers annuel** s'installe près du petit plan d'eau.



Un stand de boissons et un food-truck permettent de se rafraîchir et se restaurer et un manège amuse les enfants. Les visiteurs ont pu chiner parmi une 20e d'exposants pour dénicher la perle rare.



Le 13 juin, pour la 3ème édition de **la fête de la musique**, les mélomanes et les autres ont pu profiter d'un concert offert dans l'église par un trompettiste émérite.

Tout s'enchaîne ! Le 27 juin, déjà ! C'est l'ouverture des **Guinguettes à la buvette du plan d'eau** de Saint Fraimbault. Dans la bonne humeur, toute une équipe de bénévoles nettoie, brique et range. D'autres font les crêpes, dorent les frites ou cuisent les saucisses.





Service avec le sourire à la buvette et à la restauration pendant que les danseurs prennent possession de la piste au son de l'accordéon ! Le programme des artistes est fidèlement conservé et les 6 guinguettes ont rencontré un beau succès.

Dernière guinguette le 1er août et déjà le 15 ! **Les Flories d'Antan** battent leur plein pour leur 30ème édition.



Tandis qu'une table ronde sur la ruralité organisée par la Mairie et Campacity, rassemble des élus et personnalités, le défilé des tracteurs et des voitures anciennes anime la rue principale du bourg où se sont installés 40 exposants.



A l'occasion de leurs 70 ans, les DS sont à l'honneur.





Métiers anciens dans le champ, lavandières au lavoir, animations musicales.



Et pour **les 30 ans**, un dîner le soir animé par un DJ, suivi par un feu d'artifice.

Le 23 août, **défilé du char de Saint Fraimbault au Comice agricole à Passais**. Notre commune est aux couleurs du thème choisi : le foot.



La 3ème mi-temps remporte un franc succès !

Dès septembre, ce sont à nouveau scie et marteau, clous et vis, peinture, qui voltigent dans les mains des bénévoles pendant les **ateliers de Noël**.



On remet en état les décorations des années précédentes tandis que les artistes concoctent quelques nouveautés avec des matériaux de récupération.





Cela n'empêche pas, pour **Octobre Rose**, la participation de 50 personnes aux marches contre le cancer. 633 € ont ainsi pu être reversés à la Ligue Contre le Cancer.



Le 29 novembre, les **décorations de Noël** sont prêtes pour venir animer le bourg pendant la période des fêtes !



Au programme, recherche de la famille de gnomes et chorales dans l'église !



Vous l'aurez compris, les activités ne manquent pas à Saint Frambault ! Venez rejoindre l'Association des Animations Frambaldéennes, la cotisation n'est que de 1€ pour l'année pour rejoindre nos membres. Contactez notre Présidente, Nathalie Fiault au 06.78.62.04.66



Le columbarium est terminé

La Mairie avait engagé des travaux suite à la désacralisation de la chapelle lui appartenant. Ces travaux sont maintenant terminés, rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, mise en place de 32 cases pouvant accueillir 2 urnes chacune, remplacement des 3 vitraux, mise en place d'une porte vitrée à double battant.

Le prix d'une concession pour une case pouvant accueillir 2 urnes est de 500€ pour 15 ans renouvelable.



Remise Des Prix Du Fleurissement 2025

Vous l'aurez tous remarqué cet été, le fleurissement communal avait des notes musicales, en lien avec le thème « En avant la musique ! ». Il en a été de même pour les concours des Drôles de Jardins, des Défis Graines d'Artistes.

Le mercredi 19 novembre a eu lieu la remise des prix des différents concours organisés au sein de la commune de Saint-FRAIMBAULT. Ainsi, chaque participant était invité pour recevoir sa récompense et saluer son travail. Cette année la commune a étrenné un nouveau concours, celui des jardins potagers. C'est au cours des visites des maisons fleuries, en voyant de beaux jardins que l'idée a germé de créer un concours qui leur soit dédié.

Le jury, composé de personnes extérieures, ayant des compétences horticoles et artistiques, est venu, cet été, évaluer les réalisations de chacune des catégories afin d'établir un classement.

Au bilan de l'année 2025, les Drôles de Jardins ont accueilli 6 participants avec 8 parcelles occupées et le concours Défis Graines d'Artistes a reçu 2 réalisations de 2 structures d'accueil. Le concours communal des maisons fleuries a enregistré 21 participants et le concours des jardins potagers a eu 7 participants.

Les participants aux différents concepts sont rares, il nécessite de nombreuses sollicitations de la part des organisateurs (lettres, courriels, appels et rappels téléphoniques auprès des structures et des particuliers).

Le thème du fleurissement et des concours pour l'année 2026 est « **Vive les vacances !** »

L'ensemble des concours est ouvert à tous, n'hésitez pas à partager.

Le Repas Des Cheveux Blancs 2025

Comme chaque année, la commune convie ses habitants de 70 printemps et plus, à partager le repas des cheveux blancs. C'est ainsi que le 5 octobre, 68 personnes ont répondu présentes. Depuis cette année, c'est par un article dans le p'tit frambaldéen que l'invitation est diffusée. Les personnes concernées ont répondu grâce au coupon réponse qu'ils ont remis en mairie. L'information est également parue dans le journal local.

Le repas, très apprécié, a été concocté par Thomas, le cuisinier du Gîte de Bellevue et servi, comme de coutume, par des membres du Conseil Municipal et leurs conjoints et des bénévoles.

Dans la salle, à la table d'honneur, M. le Maire, Eric LEROUX, était entouré, des doyens de Saint-FRAIMBAULT, notamment M. Marcel GOULARD, et son épouse Lucienne nés en 1930 et 1931.

Pour agrémenter ce repas de partage cer-

tains convives ont poussé la chansonnette et c'est en fin d'après-midi que chacun a regagné sa chaudière, heureux d'avoir passé un moment chaleureux.



L'Arbre de Noël 2025

Comme à l'accoutumée, notre village, SAINT FRAIMBAULT invite les parents des enfants de 0 à 12 ans à l'Arbre de Noël, qui cette année a été célébré le 21 décembre. Ils étaient 60 enfants nés entre 2025 et 2013 à bénéficier du passage du Père Noël ce jour-là.

Pour cet évènement, la commune a organisé un après-midi récréatif avec le spectacle de Totoche, un personnage étourdi, à la fois magicien et clown pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

A l'issue de la représentation, le Père Noël est arrivé sous les appels des enfants pour la distribution des cadeaux.

Enfin, pour clôturer cet agréable moment, un goûter était offert avec vin chaud pour les parents et chocolat chaud pour les jeunes avec la brioche toujours très appréciée.



Une Belle Récompense

Le 21 novembre dernier, Eric Leroux, Maire de Saint Fraimbault et Alain Delangle, initiateur et Président de l'association CAMPACITY se sont rendu, à l'Hôtel de Ville de Paris où a eu lieu la 39^e édition du Prix TERRITORIA.

50 lauréats (17 TERRITORIA Or, 17 TERRITORIA Argent et 16 TERRITORIA Bronze) ont reçu un trophée des mains de la présidente Sophie Primas, ancienne ministre et sénatrice des Yvelines et en présence de la ministre Françoise Gatel, présidente du Jury 2025.

Le Prix TERRITORIA récompense les actions innovantes menées par les collectivités locales afin de diffuser les bonnes pratiques, encourager l'audace et essaimer l'innovation à travers le territoire.

197 candidatures avaient été enregistrées et les comités d'experts avaient sélectionné 51 initiatives innovantes dans 17 domaines qui ont été soumises aux votes des jurés.

Les initiatives des lauréats ont été sélectionnées au regard de trois critères :

- l'innovation,
- l'aptitude à être reprises par d'autres collectivités,
- la bonne utilisation des deniers publics.



Notre commune a été récompensée dans le domaine de la **Gouvernance** (parrainé par l'AMF)
TERRITORIA Or : SAINT-FRAIMBAULT pour CAMPACITY pour relier villes et villages
TERRITORIA Argent : CD Oise et Oise THD pour Centre de supervision vidéo départemental
TERRITORIA Bronze : Dijon Métropole pour Le pinceau

Enzo Havard, Nouveau Porte Drapeau

Enzo Harvard est un jeune de Saint Fraimbault, âgé de 15 ans, et il a accepté de devenir Porte Drapeau pour la commune de Saint Fraimbault.

Son grand père, Victor Havard, membre très actif de l'association des AFN, lui a demandé si il accepterait de devenir porte drapeau car ils en manquaient pour la commune.

Enzo a toujours beaucoup aimé l'histoire. Il a accepté cette mission par respect pour son grand père et son engagement en tant qu'ancien combattant.

Enzo compte bien remplir cet engagement citoyen pour plusieurs années.



ETAT CIVIL 2025

NAISSANCES

Le 08 janvier
Le 06 février
Le 17 août
Le 09 décembre

HAVARD MALLÉCOT Charly
TEXIER Norah
MAIGNAN Néo
CHEDEVILLE Miya

La Denière
12 Place de l'Eglise
La Châtrie
2 Chemin La Frambertais

MARIAGE

Le 05 juillet
Le 26 juillet

GOBÉ Loïc
et LESELLIER Emilie
HUBERT Ludovic
et POTTIER Emilie

Martigny
La Ferrie

DÉCÈS ET TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Le 24 janvier
Le 21 mars
Le 21 mai
Le 03 juin
Le 08 août

PRUVOT Lysiane
COME Michel
GALLIER Simone veuve RENAULT
DUVAL Jean
JOSSÉ Anne Marie épouse GÉRAULT

10 Lotissement Rottier
3 Rue de la Briquetterie
8 Rue de l'Orrière
Le Haut Tessé
9 Rue de Montgermont

DATES A RETENIR

- 28 Février : **Choucroute ASPSF**
20h30 salle Polyvalente de Saint Fraimbault
- Le 19 Février : **Assemblée générale Club de l'Amitié**
14h à Saint Fraimbault
- Le 23 Février : **Concours de Belote par équipe Club de l'Amitié**
Salle Polyvalente de Saint Fraimbault
- Le 15 et 22 Mars : **Elections Municipales**
- Le 19 Avril : **Tripes, Grillades, Saucisses Club de l'Amitié**
Salle Polyvalente de Saint Fraimbault

